

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Vote	
À l'unanimité	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 19 décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/12/2024.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. CARBONNIER Christophe, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture
Le : 20/12/2024
Et
Publication ou notification du :
20/12/2024

N° 2024_D_45

DECISION MODIFICATIF N°4 – BP ASST

Le Conseil municipal réuni le 10 avril 2024 a approuvé le budget primitif 2024 de l'assainissement tel que présenté par Madame le Maire.

Afin de pouvoir payer le bornage de la lagune du au transfert de la compétence assainissement, il est nécessaire d'ouvrir des crédit au chapitre 20, et notamment au compte 203.

De plus suite à une erreur sur la facturation de 2023, il convient de rembourser 6 mois d'abonnement à tous les administrés. Pour cela, il est nécessaire d'ajouter des crédits au chapitre 67, et notamment au compte 678.

Il convient donc de procéder au vote d'une décision modificative.

Il est donc proposé de procéder comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.- article	Intitulé	Montant	Chap.- article	Intitulé	Montant
65 – 6542	Créances éteintes	- 800.00			
65 – 6588	Autres charges	800.00			
Total dépenses :		0.00	Totale recettes :		000

Entendu, l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°4-2024 du Budget Primitif 2024 de l'assainissement telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, 19/12/2024

Le Maire,

Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance

Christian DUFOUR